

Approche orientée vers les solutions et approche narrative familiale auprès des familles à haut niveau de conflit : Stratégies et techniques pour la coordination parentale et le coaching coparental

Dominic A. D'Abate

Centre de médiation Consensus, Montréal, Québec, Canada

CONTACT

Dominic A. D'Abate, Ph. D., TS consensusmediation@me.com Centre de médiation Consensus, 1857 boul.de Maisonneuve Ouest, suite 300, Montréal, Québec, H3H 1J9 Canada.

Article paru dans Journal of Child Custody, 2016, vol.13, no.4, 269-288.

Traduction vers le français par Luc Lajeunesse.

RÉSUMÉ

Cet article traite des principes de base et des applications pratiques de l'approche orientée vers les solutions et de l'approche narrative familiale en tant que techniques alternatives efficaces en coordination parentale et coaching coparental pour les familles à haut niveau de conflit en transition après une séparation ou un divorce. Il semble en effet que les parents et les enfants peuvent mieux s'adapter à leur nouvelle situation familiale quand on les amène à prendre conscience qu'ils sont capables de trouver leurs propres solutions aux défis auxquels ils font face et quand ils peuvent créer, pour eux-mêmes, une histoire familiale positive et désirable.

MOTS-CLÉS

Coaching coparental; conflit intense; coordination parentale; orientation vers les résultats; histoire familiale

Au Canada comme aux États-Unis, on estime que le taux de séparation et de divorce des couples mariés avec enfants est supérieur à 40 % et que celui des mariages subséquents l'est davantage (Ambert, 2009; Kennedy & Ruggles, 2014). De plus, ces taux sont encore plus élevés si on inclut le nombre croissant de couples vivants en union de fait puisque leur taux de séparation est encore plus grand. Au cours des années, de nombreux auteurs (Kelly, 2000; Lamb, Sternberg, & Thompson, 1997; Wallerstein, 1991) ont publié sur les effets de la séparation sur la vie de famille et, surtout, sur ses conséquences potentiellement néfastes sur le bien-être des enfants. Il est important de souligner que même si la majorité des parents et des enfants vont arriver à s'adapter et à retrouver une situation de vie normale avec peu ou pas d'aide, de plus en plus de familles se retrouvent embourbées dans des conflits chroniques où il y a des désaccords constants sur les soins et l'éducation des enfants. Intervenir auprès de ces parents est un défi colossal pour la plupart des professionnels qui, parce qu'ils n'ont pas la formation et les connaissances nécessaires pour gérer ces situations, vont l'empirer et se retrouver pris dans le conflit qu'ils tentaient d'atténuer. Selon Kelly (2002), on devrait offrir aux parents en conflit des services qui leur permettent de résoudre leurs disputes et de se sensibiliser aux besoins de leurs enfants. Ces interventions incluent les programmes d'éducation coparentale, les expertises de garde d'enfants, la médiation et, là où une approche plus directive est nécessaire, le coaching coparental ou la coordination parentale, cette dernière est habituellement ordonnée par la cour. Est-ce que ces interventions substitutives « apportent quelque chose de constructif » (Kelly, 2003) et comment aident-elles à réduire les recours judiciaires des plaideurs quérulents? Cet article explique comment les coparents pris dans une séparation ou un divorce à haut niveau de conflit peuvent profiter de ces services qui utilisent une combinaison unique de l'approche orientée vers les solutions et de l'approche narrative.

Familles à haut niveau de conflit

Les processus de séparation et de divorce génèrent habituellement un certain degré de conflit lié aux nombreuses situations stressantes et problèmes complexes auxquels les couples font face avant, pendant et après avoir décidé de se séparer ou de se divorcer (Garrity & Baris, 1994; McIntosh, 2003). Selon de nombreux experts, on comprend mieux les conflits parentaux en les plaçant sur un continuum avec des niveaux bas, moyen et élevé.¹ Bien que les estimations varient (entre 5 % et 15 %) quant au nombre de familles dont le niveau de conflit après la séparation ou le divorce peut être qualifié d'élevé (Kelly, 2003), ils représentent malgré leur faible nombre un défi énorme pour le système judiciaire, les juristes et les professionnels du domaine de la santé mentale. Non seulement ils accaparent les ressources de la cour et de l'assistance juridique, mais aussi celles déjà insuffisantes des services psychosociaux. (Baris et al., 2000; Saini & Birnbaum, 2007).

On peut considérer que les interactions sont à haut niveau de conflit si les parents sont toujours fâchés, méfiants et incapables d'exprimer de manière appropriée leurs émotions et leurs besoins (Coates et al., 2004; Kelly, 2003). De plus, ils s'embourbent dans procédures judiciaires sans fin qui ne font qu'envenimer le conflit et qui les empêchent de passer outre l'hostilité, les récriminations et l'amertume envers l'autre parent qui ne font que s'aggraver (Kelly, 2000).

Les divorces avec conflit intense, particulièrement ceux impliquant des enfants, sont caractérisés par des litiges prolongés et difficiles à résoudre, des conflits sans fin à propos des droits et pratiques parentales, des interactions hostiles récurrentes, de fausses allégations d'abus physiques et sexuels et des abus émotionnels, physiques et psychologiques (Jaffe, Johnston, Crooks, & Bala, 2008). Ces conflits sont généralement alimentés par des facteurs qui proviennent d'avant, de pendant ou d'après la séparation ou le divorce et qui opèrent à des niveaux individuels, interpersonnels et externes (Johnston, 1994). De plus, des recherches indiquent qu'un haut niveau de conflit entre les parents (disputes verbales et physiques, litiges perpétuels, comportements méfiants ou hostiles, aliénation parentale) met les enfants en danger et annulent les effets bénéfiques que pourraient leur apporter des relations parentales plus harmonieuses (Barris et al., 2000). Dans les cas les plus sévères, le juge va souvent recommander ou même ordonner aux parents de faire appel aux services de médiation, d'évaluation psychosociale et de consultation, bien que ces ressources soient inefficaces pour les couples pris dans des conflits récurrents. Aussi, les parents séparés en situation de conflit intense surutilisent les services offerts (protection de la jeunesse, expertise, médiation) et s'engagent dans de nombreuses procédures judiciaires qui sont coûteuses tant pour la famille que pour la société. Dans ces situations, les juges font donc de plus en plus appel à la coordination parentale et au coaching coparental pour fournir aux parents des conseils précieux, ainsi que l'éducation parentale et l'aide nécessaire pour acquérir les habiletés de résolution de problèmes dont ils ont tant besoin pour assumer leurs responsabilités parentales.

Coordination parentale

La coordination parentale (CP) est une approche relativement nouvelle pour travailler avec des familles à haut niveau de conflit et est définie par l'Association of Family & Conciliation Courts (AFCC) (2006) comme :

un processus substitutif de résolution des différends centré sur les besoins des enfants où un professionnel de la santé mentale ou un juriste ayant une formation et de l'expérience en médiation aide les parents en situation de conflit intense à implémenter leur plan parental en facilitant la résolution de différends dans des délais raisonnables, en éduquant les parents à propos des besoins de leurs enfants et, avec l'accord

préalable des parties, en servant d'arbitre à l'intérieur des limites établies par une ordonnance de la cour ou un contrat de coordination parentale (p. 2 des directives).

D'un point de vue historique, la CP a émergé dans les années 90 pour faire face au besoin croissant des tribunaux de la famille de recourir plus efficacement aux experts et professionnels de la santé mentale afin d'aider les couples séparés en situation de conflit intense. Garrity et Baris (1994), dans leur ouvrage novateur *Caught in the Middle: Protecting Children of High Conflict Divorce*, ont indiqué que la coordination parentale serait un service qui pouvait grandement aider les parents à trouver des solutions à des situations particulièrement stressantes où leurs enfants sont les victimes innocentes de leurs disputes.

Au cours des vingt dernières années, la pratique de la CP s'est répandue un peu partout au Canada, aux États-Unis et en Europe et est devenue, selon Sullivan (2013), le service le plus efficace que les professionnels ont à leur disposition dans les situations de conflit intense de parents mésadaptés qui sont pris dans un cercle vicieux de récriminations mutuelles, de litiges chroniques et de surutilisation de ressources limitées. L'objectif du processus est d'aider les parents à résoudre leurs disputes dans des délais raisonnables et d'éviter un retour au tribunal. Le coordonnateur parental, un professionnel hautement qualifié en développement de l'enfant, en dynamique familiale et en gestion de crise, s'efforce, tout en adoptant un rôle multidimensionnel, de créer des limites et des désengagements et de restructurer les liens familiaux pour encourager des relations et interactions plus positives et constructives. Orienter le processus vers les solutions et aider les parents et enfants à créer une histoire familiale positive et significative peuvent être des outils précieux en CP.

La pratique de la CP varie selon l'orientation et les limites de la législation locale et des professionnels fournissant le service (Kirkland & Sullivan, 2008; Boyan & Termini, 2005). Le modèle de service où l'approche orientée vers les solutions et l'approche narrative familiale est le plus utile est celui où aucun pouvoir décisionnel n'est conféré par la cour. Pour des raisons évidentes, c'est le modèle où l'expertise de l'intervenant est la moins imposante qui lui permet de plus facilement collaborer avec les parents et de leur faire part de ses connaissances, de son expérience et de son aide.

Coaching coparental

Le coaching coparental (CCP) auprès de familles en situation de conflit moyen ou intense est aussi relativement nouveau mais largement pratiqué et peut être utilisé quand une intervention moins coercitive et légalement contraignante est possible ou nécessaire (Bonnell, 2015). Dans son sens le plus large, le coaching peut être défini comme un processus de formation et de développement où un « expert » guide et soutient un « apprenant » pour atteindre des objectifs spécifiques et acquérir de nouvelles habiletés et techniques dans un contexte personnel ou professionnel. Historiquement, le coaching existe depuis des siècles, mais est devenu populaire dans les années 80 et 90 en empruntant de nombreux éléments au développement humain, à l'éducation, à la psychologie, aux neurosciences et à l'organisation sociale (Davison & Gasiorowski, 2006). Dans le domaine de la santé mentale, le coaching a récemment crû en popularité au vu de son efficacité auprès de personnes souffrant de troubles de la personnalité (Kets de Vries, 2014), de THADA (Hamilton, 2011) et vivants une séparation ou un divorce difficile (Keenan, 2015). La différence fondamentale entre le coaching et la thérapie n'en est pas le résultat mais plutôt l'approche. D'un côté, le coaching s'oriente vers le futur, et non le passé, et son objectif principal est d'aider les participants à trouver des solutions à leurs problèmes plutôt qu'un remède au sens strictement médical du terme. D'un autre côté, le

coaching et les interventions thérapeutiques s'attaquent tous deux à des problèmes graves et, souvent, à des conditions débilantes et accordent tous deux une place importante aux changements comportementaux à des niveaux personnel, familial et organisationnel (Brennan & Gortz, 2008; Caspi, 2005; Grant, 2006; Hart, Blattner, & Leipsic, 2001).

En CCP, l'intervenant collabore avec les deux parents (généralement en séances conjointes, sauf si contre-indiqué) dans le but de les aider à acquérir de nouvelles habiletés et adopter des comportements qui leur permettront de développer un style parental plus fonctionnel et collaboratif, ce qui leur apportera une nouvelle perspective quant à l'exercice de leurs responsabilités parentales dans l'intérêt de leurs enfants. Le dialogue avec les parents y est très important et c'est par celui-ci que ces derniers sont appelés, le plus souvent possible, à trouver eux-mêmes les solutions. Le coaching inclut aussi de la psychoéducation et du counseling, particulièrement quant à la communication efficace, aux besoins des enfants, à la réorganisation familiale, et aux décisions conjointes relatives aux enfants.

Approche orientée vers les solutions et approche narrative familiale

Il n'est pas inhabituel pour les professionnels travaillant auprès des familles à haut niveau de conflit d'adopter une approche de résolution de problèmes centrée sur le passé qui ramène souvent sur le tapis les événements et gestes destructifs antérieurs. Ce processus va raviver les vieilles querelles et rancœurs, ramenant ainsi les parents dans un cercle vicieux de blâmes et de récriminations. Vu l'incroyable complexité des conflits de longue date dont les nombreuses problématiques sont interreliées, les approches traditionnelles visant à définir un problème à la fois et à trouver des explications simples basées sur les faits antérieurs sont généralement inefficaces tant pour comprendre que pour résoudre le conflit actuel. De plus, la récurrence et l'intensification des problèmes indiquent souvent que les « tentatives de changement de premier ordre » ne sont pas fructueuses et qu'une approche différente est nécessaire (Swenson & Anstett, 2009; Watzlawick, Weakland, & Fish, 1974). Avec l'approche orientée vers les solutions et l'approche narrative familiale, l'intervenant est plus à même d'éviter l'embourbement du conflit et le cercle vicieux qui empêchent invariablement les coparents de progresser et de créer « un futur différent » (Bannink, 2007).

Approche orientée vers les solutions

L'approche orientée vers les solutions auprès des familles à haut niveau de conflit consiste principalement à rediriger l'attention des parents vers la recherche de solutions bénéfiques pour toutes les personnes impliquées plutôt que sur les problèmes auxquels ils font face. Au cours du processus, on encourage les parents à se concentrer sur ce qui les affecte le plus au moment présent et sur les effets que pourraient avoir leurs actions sur l'avenir. On reconnaît que certains événements et certaines actions du passé ont eu des impacts considérables sur le couple et sur la famille, mais on les met de côté pour se concentrer sur l'adoption de comportements plus constructifs et positifs. Pour s'en assurer, cette approche s'inspire des concepts théoriques et des applications pratiques du modèle de la thérapie brève orientée vers les solutions élaboré dans les années 80 par De Shazer (1985) et Berg (2005) et du modèle de gestion de conflit orientée vers les solutions pour les modes substitutifs de résolution de différends (Bannink, 2010) qui en a découlé quelques décennies plus tard. Ces modèles d'intervention considèrent tous deux que le client est capable de définir l'orientation de l'intervention, les objectifs et les moyens pour les atteindre. On encourage les clients à répéter les actions qui ont donné de bons résultats et à essayer quelque chose de différent quand le résultat est insatisfaisant. Pour ce faire, on utilise plusieurs techniques thérapeutiques, dont la

question miracle, la recherche d'exceptions et les échelles de mesure. La question miracle consiste à demander aux clients d'imaginer ce qui aurait changé si leur situation problématique s'était miraculeusement améliorée (par exemple si les coparents étaient capables de collaborer sans trop de conflits). La recherche d'exceptions consiste à leur demander d'examiner une période où le conflit était moins intense et où ils étaient plus à même d'atteindre leurs objectifs. Ces techniques sont particulièrement utiles quand les clients n'arrivent pas à tourner la page et à envisager un avenir meilleur. Les échelles de mesure (de 1, le pire, à 10, le meilleur) sont une méthode pour évaluer les progrès graduels nécessaires à l'amélioration de la situation.

L'utilisation d'une approche orientée vers les solutions en médiation familiale a permis d'améliorer la pratique de « conversations orientées vers les solutions » qui amènent les clients à réfléchir à leurs attentes, aux actions avec des résultats positifs qui devraient être répétées et aux étapes nécessaires pour atteindre leurs objectifs (Bannink, 2007). Ces conversations tournées vers l'avenir ressemblent aux questions thérapeutiques servant à explorer le passé d'une personne et la nécessité de créer de nouvelles histoires, tant personnelle que familiale, plus désirables.

La perspective de l'histoire familiale

Raconter l'histoire familiale est une pratique commune depuis que l'humanité a acquis la capacité de conserver et d'échanger verbalement des informations. Les êtres humains ressentent généralement le besoin d'interpréter leurs expériences et le monde qui les entoure pour y trouver un sens et leur histoire, qu'ils vont construire avec les autres membres du groupe social et culturel, devient alors un cadre de référence essentiel et indispensable. C'est habituellement en famille que les êtres humains vivent et c'est donc nécessairement par celle-ci qu'ils vont donner un sens à leurs expériences et tisser des liens. Ce sont les enfants en particulier qui répondent le mieux et bénéficient le plus considérablement, en développant une identité forte, d'une exposition à une histoire familiale positive à laquelle ils peuvent s'intégrer (Bohanek et al., 2006; Feiler, 2013). Les études de Duke, Lazarus et Fivush (2008) sur les effets d'une histoire familiale partagée sur le bien-être des enfants et adolescents ont démontré qu'ils développent un sentiment d'identité plus fort, une plus grande connexité et font preuve de plus de résilience face à l'adversité lorsque l'histoire familiale est partagée avec les membres de leur famille élargie. Les enfants prennent ces histoires en exemple pour apprendre comment gérer les situations difficiles et l'adversité et vont s'inspirer des histoires plus positives. Par conséquent, la manière dont les parents discutent des événements familiaux passés et ce qu'ils en racontent peut profondément influencer comment les enfants se perçoivent et se comportent.

L'utilité clinique de l'histoire familiale auprès des familles en conflit intense tire parti de son utilisation thérapeutique de plus en plus fréquente pour traiter les problèmes vécus par les parents et enfants. White et Epston (1990) ont proposé un modèle thérapeutique où l'identité d'un individu est ancrée à une histoire personnelle qui sera souvent créée et perpétuée par la société et par les opinions de ses proches. Il s'agit donc essentiellement de transformer les problématiques intériorisées par l'individu en déconstruisant d'abord les histoires négatives pour ensuite les aborder avec une perspective différente et plus saine. L'extériorisation du problème permet aux parents de s'en dissocier et d'en faire l'élément principal de l'intervention (White & Epston, 1990).

En termes d'intervention, l'approche narrative familiale peut s'avérer être un formidable outil dont on ne saurait sous-estimer les effets sur les coparents et les enfants pris dans une situation hautement conflictuelle. Par le dialogue et le questionnement thérapeutique, les parents et les enfants sont appelés à reconnaître la destructivité et la toxicité des histoires familiales qui les

entourent pour ensuite en créer des plus viables et fonctionnelles à partir de valeurs et de comportements positifs qui guideront les futures relations familiales (Cobb, 1994).

Stratégies d'intervention avec approche orientée vers les solutions et approche narrative familiale

La CP et le CCP ont des buts communs quant à l'aide à apporter aux parents pris dans un conflit insoluble.² Ces parents estiment avant tout que la vie de famille est importante et désirent, dans la plupart des cas, des relations familiales moins problématiques et une histoire familiale plus positive dans laquelle leurs enfants pourront s'investir et dont ils pourront être fiers. En général, les coparents sont dirigés vers ces services parce qu'ils sont pris dans une spirale de conflits d'où ils n'arrivent pas à s'échapper et à rendre leur relation coparentale fonctionnelle. En termes simples, notre objectif en tant qu'intervenant est d'utiliser les stratégies et techniques nécessaires pour aider les parents et les enfants à trouver des manières constructives d'entrer en relation les uns avec les autres et, du même coup, de reforcer leur histoire familiale pour qu'elle les mène à un « futur plus désirable. »

Malgré les quelques différences entre ces deux approches, leur grande similarité permet aux intervenants d'en combiner très efficacement certains concepts de base et stratégies complémentaires (Chang & Nylund, 2013; Chang & Phillips, 1993; Freedman & Combs, 1996; Payne, 2006). On considère que l'approche orientée vers les solutions et l'approche narrative familiale ont en commun une perspective postmoderne non pathologique centrée sur le client. Par des techniques similaires comme la question miracle (et ses variantes), la recherche d'exceptions, les échelles de mesure, l'externalisation du problème, et la rétroaction verbale et écrite stratégiquement composée, on encourage le client à élaborer une solution plus désirable. Les pratiques récentes tendent à combiner ces deux approches (Chang & Nylund, 2013) pour pouvoir répondre plus efficacement aux besoins et situations particulières des parents en conflit intense.

Il faut toutefois souligner que même si les stratégies proposées plus loin s'inspirent fortement de l'approche thérapeutique orientée vers les solutions et de l'approche thérapeutique narrative familiale, aucun effort n'est fait pour qu'elles adhèrent fidèlement aux concepts théoriques qui définissent et caractérisent leur pratique clinique. Puisque les services de CP et de CCP ne sont pas de la thérapie en soi, le processus et les interventions ne seront pas exactement les mêmes que celles de la thérapie orientée vers les solutions et de la thérapie narrative. L'intervenant doit nécessairement choisir ses outils stratégiquement afin de respecter les limites imposées par la situation sociojuridique des parents et par les modalités du mandat. C'est particulièrement le cas en CP où les buts de l'intervention sont déterminés tant par les parents que par l'ordonnance de la cour (Kirkland & Sullivan, 2008). Tout en respectant ces limites et la réalité de la situation, les intervenants impliqués doivent judicieusement choisir les outils à leur disposition pour répondre le mieux possible aux besoins des parents et des enfants tout en s'efforçant de leur laisser suffisamment de liberté pour déterminer ce qui est dans leur intérêt. Durant le processus, ils doivent mettre leur expertise à la disposition des parents sans toutefois l'imposer. Les interventions ont donc tendance à être collaboratives plutôt que hiérarchiques parce que l'élaboration d'un futur plus désirable se veut le fruit d'une collaboration (De Shazer, 1988). Les CP en particulier doivent faire attention de ne pas trop s'appuyer sur le mandat reçu de la cour et doivent toujours garder en tête que l'objectif premier est d'aider les parents à un jour résoudre leur conflit (Kelly, 2008) et créer une histoire familiale plus positive pour leurs enfants et pour eux-mêmes. Le processus est moins problématique et beaucoup plus simple quand le CP n'a pas de pouvoir d'arbitrage, car il dépendra alors de l'approche centrée sur le client pour aider les parents à se créer une nouvelle réalité (Freedman & Combs, 1996). Quand le pouvoir d'arbitrage lui est octroyé, le CP doit l'utiliser avec réserve et seulement en dernier recours

afin d'éviter les impasses et le retour en cour (Coates, Deutsch, Starnes, Sullivan, & Sydlik, 2003). Les CCP ne font généralement pas face à ce problème puisqu'un rôle d'arbitre n'est que rarement inclus dans leur mandat.

Protocole d'entrevue

La pratique de l'approche orientée vers les solutions et de l'approche narrative familiale auprès des familles à haut niveau de conflit se révèle la plus utile au cours des entrevues avec les parents et les enfants tout au long du processus. Dans les modèles d'intervention de la CP et du CCP, la première rencontre avec les parents est faite individuellement pour créer un lien de confiance et une alliance thérapeutique qui faciliteront l'élaboration des objectifs, des tâches et des obligations contractuelles (Gelso & Hayes, 1998; Kelly, 2008). C'est aussi l'occasion d'obtenir des informations sur le fonctionnement de la famille qui permettront de choisir les interventions qui aideront le mieux les parents et les enfants à trouver des solutions et à créer une histoire familiale durable et plus désirable. Comme la CP et le CCP sont essentiellement centrés sur le bien-être des enfants, on les rencontre aussi au début du processus (Kelly, 2008). Peu importe le service fourni (CP ou CCP), le protocole d'entrevue reste à peu près le même et on y pose des questions selon l'approche orientée vers les solutions et l'approche narrative familiale (voir l'annexe A).

1. Après la réception du mandat de CP ou de CCP (généralement une ordonnance de la cour), on contacte normalement les parents et leurs avocats respectifs par téléphone. La discussion avec les avocats permet d'obtenir plus de détails quant à la situation de leur client, mais également de connaître leur point de vue sur la situation, ainsi que des solutions qu'ils considèrent comme envisageables. La question miracle, ce qui pourrait être amélioré, peut fournir à l'intervenant des informations importantes quant à leurs attentes et leur situation juridique. Prendre en considération l'opinion des avocats (et autres professionnels) et les solutions qu'ils proposent est alors un outil précieux pour choisir des stratégies d'intervention appropriées tout au long du processus.

L'intervenant établit un premier contact par téléphone avec les parents pour se présenter, les informer de la raison de son appel et organiser un rendez-vous le plus rapidement possible. Cet appel devra être bref et précis tout en assurant aux parents qu'ils auront amplement l'occasion d'exprimer leur point de vue et d'être informés de la nature du service et de son déroulement lors de la première rencontre.

2. L'entrevue individuelle initiale avec chaque parent est critique, car c'est pendant celle-ci que le lien de confiance est créé (Hilsenroth & Cromer, 2007) et que plusieurs techniques de l'approche orientée vers les solutions et de l'approche narrative sont utilisées afin de préparer les interventions futures. C'est la phase dite de déconstruction, où on découvre et analyse les perceptions, les croyances et l'histoire familiale des parents à l'aide de « techniques de désamorçage » (Saposnek, 1998) et de questions conçues pour susciter un « récit non dirigé » (Powell, Fisher, & Wright, 2005). Selon De Shazer (1994), la première rencontre est « centrée sur le texte », c'est-à-dire que les informations recueillies proviennent de ce que les parents racontent de leur histoire et de la situation actuelle.³ Celles-ci sont habituellement truffées de problèmes et de conflits et les parents doivent souvent être ramenés sur la bonne voie à l'aide de questions ouvertes. Une fois que les parents ont raconté ce qui les a amenés à la situation actuelle, on leur demande de discuter de la manière dont les autres membres de la famille (particulièrement les enfants et le coparent) et les professionnels impliqués (juges, avocats, thérapeutes, experts) font face à cette même situation.

On demande alors à chaque parent de penser à des moments où la situation était moins problématique et où l'histoire familiale était bien plus positive. Ces exceptions et solutions particulières aux problèmes tirés d'une histoire familiale passablement négative mettent au jour non seulement des éléments nouveaux, mais aussi l'espoir d'un avenir meilleur. Ces éléments seront ramenés lors de séances subséquentes pour rappeler aux parents qu'ils ont la capacité de réécrire leur histoire familiale et de rendre leur relation coparentale plus fonctionnelle et plus satisfaisante. Avec l'échelle de mesure, l'intervenant peut alors créer un niveau de référence pour déterminer l'habileté des parents à gérer les problèmes soulevés. On peut ainsi faire tout au long du processus un suivi des progrès graduels nécessaires pour atteindre une résolution plus désirable.

Durant la phase dite de reconstruction, la « question miracle⁴ » (ou ses variantes) peut être un outil précieux pour aider les parents en situation de conflit intense à concevoir les changements qui pourraient être apportés à leur relation coparentale et à d'autres situations considérées problématiques. L'intervenant peut rappeler certains objectifs déjà établis (en particulier en coordination parentale) ou des situations problématiques de coparentalité déjà soulevées. Cet exercice est répété avec chaque parent, leur avocat respectif et les enfants afin de souligner, lors de séances subséquentes et dans les rapports écrits, qu'ils partagent une vision du changement qui devrait contribuer à un avenir meilleur et à une histoire familiale plus positive.

3. On rencontre habituellement les enfants au début du processus, mais après la première rencontre avec les parents, sauf si contre-indiqué. Bien que certains professionnels choisissent d'avoir peu ou pas de contact avec les enfants impliqués, la pratique courante en CP et en CCP, des services centrés sur le bien-être des enfants, est de les rencontrer afin de prendre directement connaissance de leurs besoins et de leurs désirs (Kelly, 2014; Carter, 2010). La première rencontre avec les enfants peut avoir lieu avec ou sans les parents, mais une rencontre conjointe est à éviter si elle n'est pas dans leur intérêt.

Des rencontres subséquentes sont organisées si l'intervenant a besoin de plus de renseignements ou si une situation particulière l'exige. Ces rencontres doivent avoir lieu dans un environnement confortable où il y a des jouets, des crayons de couleur et un tableau pour dessiner. On peut demander à un des parents d'amener les enfants à la rencontre et à l'autre de venir les chercher. Cet arrangement renforcera l'idée de collaboration entre les parents et permettra à l'intervenant de souligner que ceux-ci continuent d'être disponibles pour leurs enfants. Lors des rencontres, les enfants doivent se sentir à l'aise et être assurés que ce qu'ils partagent ne sera pas rapporté à leurs parents, sauf s'ils le permettent ou s'ils sont considérés en danger par ce qu'ils ont révélé. Les enfants veulent généralement parler et n'ont besoin que de peu d'encouragements :

- On demande aux enfants de raconter leur histoire familiale et ce qui les a menés à la situation actuelle.
 - On doit poser des questions simples et ouvertes, en allant du général au particulier.
 - On encourage les enfants à partager leurs propres idées et pistes de solutions pour améliorer la situation. On utilise une variante simplifiée de la question miracle pour que les enfants puissent facilement comprendre et répondre (voir Annexe A).
 - Suite aux entrevues individuelles, les séances avec les parents sont conjointes et ont lieu à intervalles déterminés, avec ou sans les enfants.
4. En coordination parentale et en coaching coparental, il est préférable, lorsque c'est possible, d'organiser à un moment déterminé une ou plusieurs séances avec les parents, les enfants et, si

possible, les autres membres importants de la famille. Ces rencontres sont d'excellentes occasions de discuter avec toutes les personnes présentes des progrès effectués quant aux objectifs (ou plus précisément, des solutions) élaborés en début de processus et de revoir l'histoire familiale qui aura évolué, espérons-le, dans la bonne direction.

Avant chaque séance, on demande aux parents d'indiquer s'il y a eu des changements depuis la dernière séance (Beyebach, Rodriguez, Palenzuela, & Rodriguez-Arias, 1996). Il est surprenant de voir à quel point les parents peuvent s'engager dans des changements positifs entre les séances (De Shazer, 1985). On les encourage à relater les changements, spontanés ou planifiés, considérés positifs qui vont « dans la bonne direction ». On inscrit ces changements dans le résumé de séance qui sera envoyé aux deux parents en guise de rétroaction écrite (voir Annexe B), une pratique importante de l'approche orientée vers les solutions et de l'approche narrative.

Résumé de séance

Il est fréquent pour les thérapeutes de fournir de la rétroaction aux clients sous forme de lettres, de synopsis ou de résumés de séances dans le but de motiver les clients, de clarifier et de renforcer le travail effectué au cours de la séance. En thérapie orientée vers les solutions et en thérapie narrative familiale, cette technique favorise l'extériorisation du problème et la réécriture de l'histoire du client afin d'amener un changement désirable (Berg, 2005; De Shazer, 1985; White & Epston, 1990).

Avec les familles en situation de conflit intense, l'intervenant peut soigneusement rédiger les résumés des séances conjointes afin de souligner les progrès effectués et de continuer à concentrer les efforts sur les solutions proposées et les résultats désirés. Ces résumés sont aussi un excellent moyen d'assurer la continuité des sujets discutés et du processus, d'une séance à l'autre, même sur une longue période. Comme illustré dans l'annexe B, sa structure est cohérente avec une approche orientée vers les solutions et l'avenir afin de renforcer les progrès effectués vers une situation plus désirable. Le résumé permet aussi de mettre l'accent sur la collaboration et la prise de décision en commun plutôt que sur les problèmes et les désaccords qui ont mené à un haut niveau de conflit. De manière très concrète, ils contribuent aux objectifs de l'intervenant d'aider les parents à concentrer leurs efforts sur les solutions et à créer une histoire familiale plus positive pour leurs enfants et pour eux-mêmes.

Conclusion

Travailler avec une famille à haut niveau de conflit en situation de séparation ou de divorce pose certains défis qui ne se présentent généralement pas quand le niveau de conflit est bas ou négligeable (Coates et al., 2003; Garrity & Baris, 1994) et quand les procédures judiciaires se déroulent sans animosité. La plupart du temps, ces parents ne sont pas, en termes d'approche orientée vers les solutions, des acheteurs ou même des visiteurs (De Shazer, 1985), mais des participants réticents qui généralement hésitent ou ne veulent tout simplement pas s'impliquer dans le processus de résolution de conflit. Pour plusieurs d'entre eux, le processus est imposé par un juge à bout de ressources ou en tant que dernier recours à un litige financièrement et émotionnellement insoutenable. De plus, les problèmes de santé mentale, de fonctionnement et de bien-être psychologique peuvent se combiner pour rendre la tâche encore plus ardue à l'intervenant. Mais ces parents cherchent aussi, en général, à améliorer la situation et l'avenir pour leurs enfants et pour eux-mêmes. Bien qu'ils n'aient souvent pas réalisé à quel point leurs actions ont un effet sur l'histoire familiale, il est rare pour les parents en situation de conflit intense d'être indifférents à l'héritage qu'ils vont léguer à leurs enfants et de ne pas envisager une conclusion plus positive à leur histoire.

On suppose généralement que la plupart n'aimeraient pas que leurs enfants aient honte ou aient du ressentiment quant à leurs actions ou inactions en tant que parents. Aider les coparents à établir une relation plus constructive et fonctionnelle, à chercher des solutions et une meilleure manière de faire les choses, à créer un héritage familial dont leurs enfants et eux-mêmes pourront être fiers sont, après tout, les objectifs principaux de la coordination parentale et du coaching coparental.

Les techniques inspirées d'interventions fondées sur la recherche de solutions et la création d'une histoire familiale plus positive semblent alors appropriées pour améliorer les relations qu'ont les parents en situation de conflit intense entre eux et avec leurs enfants afin de rendre plus viable la situation suivant la séparation. Les praticiens de la thérapie orientée vers les solutions et de la thérapie narrative familiale croiront sans doute que nous sélectionnons seulement les techniques les plus utiles pouvant être intégrées à notre modèle de pratique. Toutefois, comme Chang et Nyland (2013) l'ont fait valoir, la plupart des praticiens tentent d'élargir leurs influences théoriques et d'incorporer à leur pratique des idées d'origines variées hors de leur domaine d'expertise. À la pureté théorique, on favorise l'innovation et le désir d'utiliser les techniques qui répondront le mieux aux besoins des clients. De plus, il importe de souligner que les interventions en CP et CCP ne sont techniquement pas considérées de la thérapie, mais sont plutôt, comme précédemment mentionné, une approche multimodale pouvant utiliser une approche thérapeutique et d'autres modalités de pratique (Hayes, Grady, & Brantley, 2012).

Comme nous avons tenté de le démontrer, l'approche orientée vers les solutions et l'approche narrative familiale sont des interventions efficaces pouvant compléter nombre de techniques utilisées auprès de familles en situation de conflit intense. De plus, il importe de souligner que bien que l'utilisation de la thérapie orientée vers les solutions et la thérapie narrative familiale comme approches thérapeutiques auprès d'individus et de familles soit largement acceptée et validée, ce n'est pas le cas pour leur utilisation en situation de conflit intense après une séparation. C'est pourquoi on doit poursuivre la recherche dans ce domaine afin de non seulement raffiner ces techniques, mais aussi de prouver avec des données concrètes que celles-ci aident beaucoup à assister les parents et les enfants lors de la transition vers des relations familiales plus normales et harmonieuses. L'intervenant doit raffiner ces techniques utilisées servant à faire prendre conscience aux parents en conflit intense qu'ils sont capables de trouver leurs propres solutions et de réécrire leur histoire familiale, tout en s'assurant de respecter un mandat de la cour lui demandant d'être plus directif et parfois même d'assumer un rôle d'arbitre. Le maintien de cet équilibre continue d'être un défi de taille pour les praticiens et mérite d'être l'objet de plus de recherches.

Notes

1. Baris et al. (2000) ont créé une échelle à 5 niveaux de conflit, de minimal à grave.
2. Bien qu'il y ait des différences fondamentales entre la CP et le CCP quant au mandat et à la durée du service ainsi qu'aux obligations contractuelles liées à la confidentialité et la divulgation, ces interventions partagent néanmoins plusieurs objectifs et modalités ainsi que des circonstances similaires précédant le service, comme expliqué précédemment.
3. D'autres informations peuvent être obtenues en consultant le dossier judiciaire ou les rapports.
4. La question miracle peut être posée différemment, particulièrement en cas d'objection de nature religieuse quant à sa formulation, ou quand elle n'est pas bien comprise (par exemple par de jeunes enfants).
5. Tous les enfants de 14 ans et plus doivent consentir à être rencontrés. Les enfants en très bas âge ne sont vus que dans un contexte familial, avec leurs parents, frères et sœurs.

Références

- Ambert, A. M. (2009). *Divorce facts, causes and consequences* (3e éd.). Ottawa, Canada : Institut Vanier de la famille.
- Association of Family & Conciliation Courts (AFCC). (2006). Guidelines for parenting coordination. *Family Court Review*, 44, 164–181.
- Bannink, F. (2007). Solution focused mediation: The future with a difference. *Conflict Resolution Quarterly*, 25(2), 163–185.
- Bannink, F. (2010). *Handbook of solution focused conflict management*. Cambridge, MA : Hogrefe Publishing.
- Baris, M. A., Coates, C. A., Duvall, B. B., Garrity, C. B., Johnson, E. T., & La Crosse, E. R. (2000). *Working with high conflict families of divorce*. Northvale, NJ : Jason Aronson.
- Berg, I. K. (2005). *Brief coaching for lasting solutions*. New York, NY : Norton.
- Beyebach, M., Rodriguez, M., Palenzuela, D., & Rodriguez-Arias, J. (1996). *The handbook of solution-focused brief therapy*. San Francisco, CA : Jossey-Bass.
- Bohanek, J., Kelly, M., Marin, M., Fivush, R., & Duke, M. (2006). Family narrative interaction and children's sense of self. *Family Process*, 45, Mars, 39–54. doi :10.1111/j.1545-5300.2006.00079.x
- Bonnel, K. (2015). *Co-parent coaching: The next page in the collaborative playbook*. Consulté le 29 mai 2016 au http://coachmediateconsult.com/wpcontent/uploads/2015/11/Collaborative-Review-Vol15-Issue-2_Co-Parent-Coaching-by-K-Bonnell.pdf
- Boyan, S., & Termini, A. M. (2005). *The psychotherapist as a parenting coordinator in high conflict divorce*. New York, NY : Hawthorn Press.
- Brennan, D., & Gortz, K. (2008). *The philosophy and practice of coaching: Insights and issues for a new era*. West Sussex, England : Wiley.
- Carter, D., (2010). *Parenting coordination: A practical guide for family law professionals*. New York, NY : Springer.
- Caspi, J. (2005). Coaching and social work: Challenges and concerns. *Social Work*, 50(4), 359–362. doi :10.1093/sw/50.4.359
- Chang, J., & Nylund, D. (2013). Narrative and solution focused therapies: A twenty year retrospective. *Journal of Systemic Therapies*, 32(2), 72–88. doi :10.1521/jsyt.2013.32.2.72
- Chang, J., & Phillips, M. (1993). Michael White and Steve de Shazer: New directions in family therapy. Dans S. G. Gilligan & R. Price (Eds.), *Therapeutic conversations*. New York, NY : Norton.
- Coates, C. A., Deutsch, R., Starnes, H., Sullivan, M. J., & Sydlík, B. (2004). Parenting coordination for high-conflict families. *Family Court Review*, 42(2), 246–262. doi :10.1111/j.174-1617.2004.tb00647.x
- Cobb, S. (1994). A narrative perspective on mediation: Towards the materialization of the storytelling metaphor. Dans J. P. Folger & T. S. Jones (Eds.), *New directions in mediation: Communication research and perspectives*. Thousand Oaks, CA : Sage Publications.
- Davison, M., & Gasiorowski, F. (2006). The trend of coaching: Adler, the literature, and marketplace would agree. *Journal of Individual Psychology*, 62(2), 188–201.
- De Shazer, S. (1985). *Keys to solution in brief therapy*. New York, NY : Norton.
- De Shazer, S. (1988). *Clues: Investigating solutions in brief therapy*. New York, NY : Norton.
- De Shazer, S. (1994). *Words were originally magic*. New York, NY : Norton.
- Duke, M., Lazarus, A., & Fivush, R. (2008). Knowledge of family history as a clinically useful index of psychological well-being and prognosis: A brief report. *Psychotherapy Theory, Research, Practice, Training*, 45, 268–272. doi :10.1037/0033-3204.45.2.268
- Eddy, B. (2005). *High conflict people in legal disputes*. San Diego, CA : HCI Press.
- Feiler, B. (2013). *The secrets of happy families*. New York, NY : Harper Collins.
- Freedman, J., & Combs, G. (1996). *Narrative therapy: The social construction of preferred realities*. New York, NY : Norton.
- Garrity, C., & Baris, M. (1994). *Caught in the middle: Protecting the children of high-conflict divorce*. San Francisco, CA : Jossey-Bass.
- Gelso, C. J., & Hayes, J. A. (1998). *The psychotherapy relationship: Theory, research and practice* (pp. 22–46). New York, NY : Wiley.
- Grant, A. M. (2006). A personal perspective on professional coaching and the development of coaching psychology. *International Coaching Psychology Review*, 1(1), 12–20.
- Hamilton, J. (2011). 26 benefits of adult ADHD coaching. *Psychology Today*, 6 janvier. Consulté le 30 décembre 2015 au <https://www.psychologytoday.com/blog/pills-dontteach-skills/201101/26-benefits-adult-adhd-coaching>
- Hart, V., Blattner, J., & Leipsic, S. (2001). Coaching versus therapy: A perspective. *Consulting Psychology Journal: Practice & Research*, 53, 229–237. doi :10.1037//1061-4087.53.4.229-237

- Hayes, S., Grady, M., & Brantley, H. (2012). E-mails, statutes, and personality disorders: A contextual examination of the processes, interventions, and perspectives of parenting coordination. *Family Court Review*, 50(3), 429–440. doi :10.1111/j.1744-1617.2012.01458.x
- Hilsenroth, M. J., & Cromer, T. D. (2007). Clinician interventions related to alliance during the initial interview and psychological assessment. *Psychotherapy: Theory, Research, Practice, Training*, 44, 205–218. doi :10.1037/0033-3204.44.2.205
- Jaffe, P., Johnston, J., Crooks, V., & Bala, N. (2008). Custody disputes involving allegations of domestic violence: Towards a differentiated approach to parenting plans. *Family Court Review*, 46(3), 500–522. doi :10.1111/j.1744-1617.2008.00216.x
- Johnston, J. (1994). High conflict divorce. *Children and Divorce*, 4(1), 165–182. doi :10.2307/1602483
- Keenan, R. C. (2015). *A divorce coach could offer a calming perspective*. *Special to the globe and mail*. Publié le 11 juin 2015. Consulté le 22 décembre 2015 au <http://www.theglobeandmail.com/life/relationships/a-divorce-coach-could-offer-a-calming-perspective/article24919969/>
- Kelly, J. B. (2000). Children's adjustment in conflicted marriage and divorce: A decade review of research. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 39(8), 963–973. doi :10.1097/00004583-200008000-00007
- Kelly, J. B. (2002). Psychological and legal interventions for parents and children in custody and access disputes: Current research and practice. *Virginia Journal of Social Policy and Law*, 10(1), 129.
- Kelly, J. B. (2003). Parents with enduring child disputes: Multiple pathways to enduring disputes. *Journal of Family Studies*, 9(1), 37–50. doi :10.5172/jfs.9.1.37
- Kelly, J. B. (2008). Preparing for the parenting coordination role: Training needs for mental health and legal professionals. *Journal of Child Custody*, 5(1/2), 140–159. doi :10.1080/15379410802070476
- Kelly, J. B. (2014). Including children in the parenting coordination process: A specialized role. Dans S. A. Higuchi & S. J. Lally (Eds.), *Parenting coordination in post separation disputes: A comprehensive guide for practitioners* (pp. 143–170). Washington, DC : American Psychological Association.
- Kennedy, S., & Ruggles, S. (2014). Breaking up is hard in court: The rise of divorce in the United States –1980–2010. *Demography*, April, 51(2), 587–598. doi :10.1007/s13524-013-0270-9
- Kets de Vries, M. (2014, Avril). Coaching the toxic leader. *Harvard Business Review*. Consulté le 29 mai 2016 au <https://hbr.org/2014/04/coaching-the-toxic-leader>
- Kirkland, K., & Sullivan, M. (2008). Parenting coordination (PC) practice: A survey of experienced professionals. *Family Court Review*, 46(4), 622–636. doi :10.1111/j.1744-1617.2008.00228.x
- Lamb, M., Sternberg, K., & Thompson, R. (1997). The effects of divorce and custody arrangements on children's behavior, development, and adjustment. *Family Court Review*, 35(4), 393–404. doi :10.1111/j.174-1617.1997.tb00482.x
- McIntosh, J. (2003). Enduring conflict in parental separation: Pathways of impact on child development. *Journal of Family Studies*, 9(1), 63–80. doi :10.5172/jfs.9.1.63
- Payne, M. (2006). *Narrative therapy*. London, England : Sage.
- Powell, M., Fisher, R., & Wright, R. (2005). Investigative interviewing in psychology and the law: An empirical perspective. Dans N. Brewer & K. D. Williams (Eds.), *Psychology and law: An empirical perspective* (pp. 11–42). New York, NY : Guilford Press.
- Powell, M., & Snow, P. (2007). Guide to questioning children during the free-narrative phase of an investigative interview. *Australian Psychologist*, 42(1), 57–65. doi :10.1080/00050060600976032
- Saini, M., & Birnbaum, R. (2007). Unraveling the label of high conflict: What factors really count in separated and divorced families? Part 1. *OACAS Journal*, 51(1), 14–20.
- Saposnek, D. (1998). *Mediating child custody disputes: A strategic approach*. San Francisco, CA : Jossey Bass.
- Sullivan, M. (2013). Parenting coordination: Coming of age? *Family Court Review*, 51(1), 56–62. doi :10.1111/fcre.12008
- Swenson, D., & Anstett, D. (2009). *Solution-focused problem solving: Finding exceptions that work*. Consulté en juin 2014 au <http://docslide.us/documents/research-and-studies.html>
- Wallerstein, J. (1991). The long-term effects of divorce on children: A review. *Journal of the American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, 30(3), 349–360. doi :10.1097/00004583-199105000-00001
- Watzlawick, P., Weakland, J., & Fish, R. (1974). *Change: Principles of problem formation and problem resolution*. New York, NY : Norton.
- White, M., & Epston, D. (1990). *Narrative means to therapeutic ends*. New York, NY : Norton.

Annexe A

Processus et stratégies d'entrevue de CP et CCP avec approche orientée vers les solutions et
approche narrative familiale

Étapes	Objectifs et stratégies	Processus	Interventions auprès des parents, enfants et professionnels impliqués
<p>Réception de la référence et collecte de données</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouvrir un dossier et faire une première analyse de la situation. ➤ Prendre connaissance de la composition et de la dynamique familiale pour se préparer à la première rencontre avec les clients. ➤ Entrer en contact avec les avocats pour savoir quels sont les besoins de leurs clients (optionnel en CCP). ➤ Appeler chaque parent pour fixer une première rencontre. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réception de la référence venant habituellement d'un juge ou des avocats. Les parents peuvent aussi faire directement appel au service de CP et de CCP. ➤ Collecte d'informations à partir des dossiers du tribunal, des évaluations des clients, des rapports et des questionnaires remplis par les parents, s'il y en a. ➤ Entrevues avec les avocats des clients pour solliciter leur opinion quant aux difficultés rencontrées par la famille et aux changements nécessaires pour améliorer la situation. Les questions doivent être orientées vers les solutions et faire ressortir leur perception de l'histoire familiale. ➤ Évaluation initiale de la dynamique familiale, de la nature et de l'intensité du conflit à partir des documents reçus et des entrevues avec les avocats. ➤ Contact avec les avocats (optionnel en CCP) avant la première rencontre avec les parents. Exceptionnellement, ils peuvent aussi accompagner leurs clients. ➤ Organisation des premières rencontres individuelles avec les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Entrevue avec les avocats représentant les parents et les enfants</u> : Il est essentiel d'établir une bonne relation professionnelle avec les avocats et d'avoir une bonne idée de leur point de vue quant à la problématique familiale et surtout de ce qu'ils considèrent comme des solutions possibles, car ce sont eux qui connaissent le mieux la situation de leurs clients. ➤ Demander l'opinion des avocats : <ul style="list-style-type: none"> 1- <i>« Dites-moi, selon vous, comment la situation a-t-elle évolué pour que votre client ait besoin (ou que le juge ait mandaté) nos services? »</i> 2- <i>« Quels seraient, selon vous, les changements les plus importants à apporter pour que le service de CP ou de CCP puisse aider votre client à mieux gérer sa situation? »</i> 3- <i>« Selon les connaissances que vous avez de votre client, quels aspects sont les plus à même de s'améliorer et quels facteurs sont à prendre en considération? »</i> ➤ Appeler pour organiser le rendez-vous et établir l'ordre du

			<p>jour de la première rencontre en personne avec chaque parent.</p>
<p>Premier contact et entrevue individuelle des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Établir de bons rapports avec les parents et déterminer les objectifs à atteindre. ➤ Identifier le plan parental ou jugement à mettre en application. ➤ Obtenir le consentement des parents et leurs signatures au contrat de service et autres formulaires appropriés. ➤ Explorer l’histoire familiale et sa dynamique (les relations entre les parents et celles entre les parents et les enfants), le niveau de conflit, ainsi que les besoins et objectifs de chaque membre de la famille. ➤ Déterminer les modalités des interventions, l’horaire et la fréquence des rencontres. Pour la CP, les interventions à long terme sont préférables (typiquement d’un an et demi), mais il faut prendre en considération le mandat de la cour, ainsi que les défis et les besoins de la famille. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre individuelle avec les parents. ➤ Clarification des règles de base, du processus décisionnel et des procédures de plaintes et de résiliation. ➤ Signature par les parents du contrat de service et des autorisations nécessaires pour que l’intervenant ait accès à tous les documents pertinents (rapports psychologiques, évaluations psychosociales, ordonnances restrictives, etc.). ➤ Récit par les parents de l’histoire familiale. Poser des questions qui leur permettront de prendre conscience de leur perception et de leur compréhension des événements passés et de la situation actuelle. ➤ Questions centrées sur les changements nécessaires pour atteindre leurs objectifs et améliorer le fonctionnement de la famille (comme la question miracle, la recherche d’exceptions et les échelles de mesure). ➤ Dépistage de la violence familiale avec les outils appropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Introduction</u> : L’intervenant établit de bons rapports avec les parents pour qu’ils se sentent les bienvenus et à l’aise. Il leur pose des questions sur leur situation, se présente et leur explique le service. ➤ <u>Comprendre la situation et les inquiétudes des parents</u> : Permettre à chaque parent d’expliquer brièvement leur version des faits, leur perception du problème et des besoins des enfants. Rechercher des exceptions aux problèmes présentés et ramener l’attention sur les situations qui étaient, même légèrement, meilleures. <i>« Je voudrais connaître les circonstances qui vous ont amenés jusqu’ici. Y a-t-il eu une époque où vous vous entendiez mieux? »</i> ➤ <u>Orienter les efforts vers le futur et les solutions possibles</u> : L’intervenant aide chaque parent à concevoir des moyens d’améliorer leur situation coparentale. Énumérer ces moyens en soulignant ceux qu’ils ont en commun. <i>« Advenant une résolution de la situation, quels changements y aurait-il eu dans votre relation</i>

➤ Faire un dépistage de la violence familiale auprès de chaque parent pour déterminer si des mesures spéciales doivent être mises en place pour assurer la sécurité des parties et respecter les ordonnances restrictives.

➤ Organisation de l'horaire des prochaines rencontres avec les parents et les enfants.

avec votre coparent ou vos enfants? De quoi aurait l'air le plan parental? Comment seraient prises les décisions à propos des enfants? »

➤ Établir un point de départ pour instaurer ces changements : Ces parents sont souvent habitués à être en conflit et sont sceptiques ou méfiants face aux changements proposés. Il est important de démarrer lentement et de progresser à un rythme auquel ils seront à l'aise.
« Qu'est-ce qui vous indiquerait que nous ayons fait des progrès? Quel petit pas pourrait entreprendre le processus vers un avenir plus prometteur? »

➤ Demandez aux parents d'évaluer sur une échelle de 1 à 10 (10 étant la réponse la plus positive) le fonctionnement de leur relation de coparentalité (collaboration, implémentation du plan parental et capacité à prendre des décisions ensemble).

« Sur une échelle de 1 à 10 (10 étant la réponse la plus positive), à quel niveau évaluez-vous l'efficacité de la relation de coparentalité en termes de collaboration, de prise de décision commune quant aux enfants, de capacité à implémenter le plan parental ? »

<p>Entrevue des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Offrir l'occasion aux enfants d'exprimer leur opinion à propos de la transition et de proposer leurs propres solutions. ➤ Demander aux enfants de raconter l'histoire familiale. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontre des enfants après avoir obtenu le consentement des deux parents. ➤ Questions ouvertes et encouragement pour les aider à raconter l'histoire familiale en « récit non dirigé » : (a) en utilisant un langage simple; (b) en évitant les techniques coercitives et sans demander de détails précis; (c) en choisissant judicieusement les détails à consigner; et (d) en encourageant l'enfant à donner le plus de détails possible (Martine B. Powell & Pamela C. Snow, 2007) ➤ Question miracle et inscription sur un tableau de ce qui serait différent. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Discuter avec eux de leur expérience : « <i>Dis-moi comment se passe dans ta famille depuis la séparation?</i> », « <i>Est-ce que c'était mieux ou différent avant la séparation?</i> » ➤ Proposer alors aux enfants de réécrire l'histoire familiale. « <i>Comment cela serait si la relation entre tes parents était meilleure?</i> » « <i>Qu'est-ce qui serait différent?</i> » « <i>Qu'est-ce qui aurait changé?</i> » « <i>Comment saurais-tu s'il y a eu un changement?</i> »
<p>Entrevue conjointe des parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rencontrer conjointement, habituellement, après les rencontres individuelles initiales. Si la première rencontre est conjointe, utiliser quand même le protocole d'entrevue individuelle. ➤ Établir un rapport de confiance avec les parents afin qu'ils se sentent à l'aise et en sécurité. ➤ Faire signer aux parents le contrat de service et les formulaires de consentement nécessaires pour que l'intervenant ait accès à tous les documents pertinents (rapports psychologiques, évaluations psychosociales, 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'intervenant reconnaît qu'une rencontre conjointe peut être difficile et remercie les parents d'être venus. ➤ On présente les réponses fournies par les parents à la question miracle, puis on en discute. Cet exercice est important parce qu'il permet de combiner tous les changements nécessaires qui ont été proposés par les coparents. Cette nouvelle liste devient le projet pour le changement. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recourir à un énoncé de désamorçage pour encourager les parents à participer à un processus difficile : « <i>J'apprécie que vous soyez venus tous les deux. Cette rencontre est probablement difficile, surtout si ne vous vous êtes pas vus depuis le tribunal.</i> » ➤ Établir les paramètres du service : « <i>Lors de nos rencontres individuelles, je vous ai expliqué le service que je peux vous offrir.</i> » Réexpliquer brièvement les principales règles, puis signer le contrat de service. ➤ Explorer leur ouverture aux solutions proposées :

ordonnances restrictives, etc.).

- Garder la conversation sur l'histoire familiale telle que racontée par les parents.

« Je suis très content que vous ayez accepté de collaborer pour résoudre les problèmes qui perdurent dans votre relation coparentale. Lors de nos rencontres individuelles, je vous avais demandé d'imaginer un futur où votre relation coparentale serait meilleure et plus fonctionnelle. Voici la liste des changements et différences que vous avez proposés : ... ».

- Demander aux parents s'il y a des modifications à faire. Si oui, consignez-les.
- Refaire l'exercice de l'échelle de mesure et comparer les réponses avec les précédentes. Discuter des choses à faire pour progresser.
- Revisiter l'histoire familiale et discuter des changements positifs qui pourraient y être apportés.

Annexe B

Résumé d'une séance de coordination parentale ou de coaching coparental

Rencontre du

Avec

Lors de la séance avec, coordonnateur parental ou coach coparental, les parents ont discuté des problèmes et inquiétudes suivantes et se sont entendus sur plusieurs points qu'ils vont s'efforcer de mettre en œuvre dans l'intérêt de leurs enfants mineurs :

Progrès ou changements dans l'intérêt des enfants depuis la dernière séance :

Problèmes et inquiétudes abordés :

Les parents se sont entendus sur les points suivants :

Sujets mis de côté pour discussion future :

Changements proposés par les parents pour normaliser les relations familiales :

Lors des précédentes rencontres, quand on a demandé aux deux parents ce qui devrait être changé ou différent pour que leur relation coparentale se normalise et pour mieux répondre aux besoins de leurs enfants, Père et, Mère ont affirmé que :

La prochaine rencontre aura lieu le

Résumé par

Date :

N.B. Le résumé ci-dessus ne devrait pas être un compte rendu mot pour mot de la séance. Il s'agit plutôt d'un résumé par l'intervenant des discussions et décisions des parents faites dans l'intérêt de leur enfant mineur pour fin de consultation par les parents ou l'intervenant. Les deux parties sont d'accord que ce document, bien qu'il puisse être partagé avec leur avocat respectif, ne pourra être utilisé lors de futures procédures juridiques.